

# CHANTERAC

## 2017

### BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



**MAIRIE DE CHANTERAC**

Place Simone et Louis Boisset

24190 CHANTERAC

Téléphone : 05 53 82 60 53

Télécopie : 05 53 80 94 35

Mail : [mairie-chanterac@wanadoo.fr](mailto:mairie-chanterac@wanadoo.fr)

Site web : [www.chanterac@wanadoo.fr](http://www.chanterac@wanadoo.fr)



## Sommaire

Services administratifs.....	Page 2
Edito du Maire.....	Page 3
Etat civil.....	Page 4
Compte Administratif.....	Page 5
Informations Mairie.....	Page 6
Informations Préfecture.....	Page 7
Information Gendarmerie.....	Page 8
Informations Règlementation.....	Page 9
Schéma de Cohérence Territoriale...	Page 10
Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle....	Page 11
Informations Diverses.....	Page 12/13/14/15
Informations culturelles.....	Page 16/17
Informations vie locale.....	Page 18/19
Informations vie scolaire.....	Page 20/21/22
Accueil de loisirs.....	Page 23
Informations associations.....	Page 23/24/25
Extraits d'archives municipales	Page 26/27
Chantérac honore ses Maires.....	Page 28



**www.chanterac.fr** est un outil de communication moderne, supplémentaire entre vous et votre mairie. C'est une passerelle avec les communes de St Aquilin, St Germain du Salembre, la Communauté de communes Isle Vern Salembre.

C'est également un lien avec les :

- ▶ Services de l'État, de la Région, du Département,
- ▶ Démarches administratives, Services de santé,
- ▶ Numéros d'urgence, Météo,
- ▶ Artisans, Commerçants,
- ▶ Tissu associatif local,
- ▶ Médias locaux:

Sud-Ouest, l'Écho de la Dordogne,  
Réussir en Périgord,  
France bleu Périgord,  
France 3 Aquitaine.

Soyez curieux, promenez-vous-y, faites-nous remonter vos suggestions via la page contact.

## Numéros utiles

### Services Administratifs

Mme Roselyne VILLEDARY accueille le public à la mairie.  
**Tél. 05 53 82 60 53**

**Lundi** 9h30 / 12h30

**mardi** 14h00 / 18h00

**Mercredi** 9h30 / 12h30, semaines impaires.

**Jedi** 9h30 / 12h30

**Vendredi** 14h00 / 8h00

**Samedi** 9h30 / 12h30, semaines paires

### Bibliothèque Tél. 05 53 80 77 60

Heures d'ouverture au public  
Mercredi et Samedi : 10h00 à 12h00

### Le Centre de Loisirs Tél. 05 53 81 55 09

cls.ccivs@orange.fr est ouvert durant les vacances scolaires de 7h30 à 19h00.

Fermeture : la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'Août  
et 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de Noël.

### L'Accueil Périscolaire

Les enfants sont accueillis au **Centre de Loisirs** "Les lucioles" de la Vallée du Salembre à Chantérac. **Il est assuré de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30**

### Foyer Rural Tél. 05 53 81 88 47

- ▶ Habitants et résidents de la commune : 140€ (avec caution de 800€ et 50€ d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Habitants extérieurs à la commune: 400€ (avec caution de 1000€ et 150 € d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Associations de la commune : Gratuit
- ▶ Associations extérieures à la commune : 150 € (avec caution de 800€ et 50€ d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Le chauffage, 50 € demandé de la semaine 42 à la semaine 17 incluse.

### École Tél. 05 53 80 77 60

Mmes Maria Flora LANNOY, Directrice et Marie HOSTEKIND, professeur des écoles, accueillent les classes du CE2 au CM2. L'école est en regroupement pédagogique avec l'école de St Vincent de Connezac.



Chaque année, le bulletin municipal, trait d'union entre les élus et la population, retrace l'historique des actions engagées par la municipalité.

Mais au-delà des informations purement locales, il se doit de vous informer des évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des informations pratiques susceptibles de vous aider dans vos démarches au quotidien.

Pour les internautes, de plus en plus nombreux, le site [www.chanterac.fr](http://www.chanterac.fr) vous permet d'accéder à toutes les informations relatives à la commune, et notamment les comptes rendus des séances des conseils municipaux.

Deux temps forts ont rythmé le premier semestre de l'année 2017 : l'élection présidentielle suivie des élections législatives. Ces échéances nous ont doté d'un nouveau Président de La République ainsi que d'un nouveau Député pour notre circonscription. Ces résultats issus des urnes ont donné une nouvelle physionomie à la politique française.

Je tiens particulièrement à féliciter les électrices et les électeurs de Chantérac qui se sont déplacés en nombre pour accomplir leurs devoirs d'électeur, acte majeur de notre démocratie.

Mes sincères remerciements :

- à l'ensemble des acteurs économiques de notre commune qui ont fait le choix de s'investir en zone rurale,
- aux présidents d'associations et bénévoles qui assurent des animations tout au long de l'année et maintiennent du lien social,
- à toutes les personnes qui ont accepté d'apporter leur contribution éclairée dans les différentes commissions auxquelles elles consacrent de leur temps.
- à l'ensemble des employés communaux qui apportent leur savoir-faire au bon fonctionnement des différents services.
- aux adjoints et élus qui, par leurs précieux conseils, ont à cœur de servir leurs concitoyens et de faire évoluer leur cadre de vie.

Que les nouveaux habitants qui ont fait le choix de construire un projet de vie sur la commune trouvent les réponses adaptées à leurs aspirations !

Notre Commune change et doit s'adapter aux attentes de ses habitants tout comme aux nouvelles exigences de l'Etat, c'est pourquoi je demande à toutes et à tous de cautionner la pérennité du bien-être dans notre village.

Je vous souhaite une excellente lecture,

Le Maire,

Jean-Michel MAGNE.



## Naissances

LESCOUTRA Nolhan, né le 22 janvier 2016

BRUGERE Chloé, née le 6 février 2016

CHEVALIER Sohan, Antton né le 7 juillet 2016

SELPROT-MAZIERE Gabrielle, née le 16 septembre 2016

FRANCFORT-LAZARO Yann, Marcel, Yvan né le 14 octobre 2016

AUVERT Lyse, née le 26 octobre 2016



Félicitations  
aux  
heureux parents

## Mariages

RIGNAULT Mélanie, Renée et HUBY Julien, Patrick,  
Le 16 juillet 2016.

GERBEAUD Jennifer, Jane et VANDEVOOGHEL Thomas, Jean-Robert,  
Le 20 août 2016.



Tous nos vœux  
de bonheur aux  
nouveaux époux

## Décès

EYMERY Marius, le 21 janvier 2016.

LACOSTE veuve HARDOIN Gabrielle, Rosine, le 5 mars 2016.

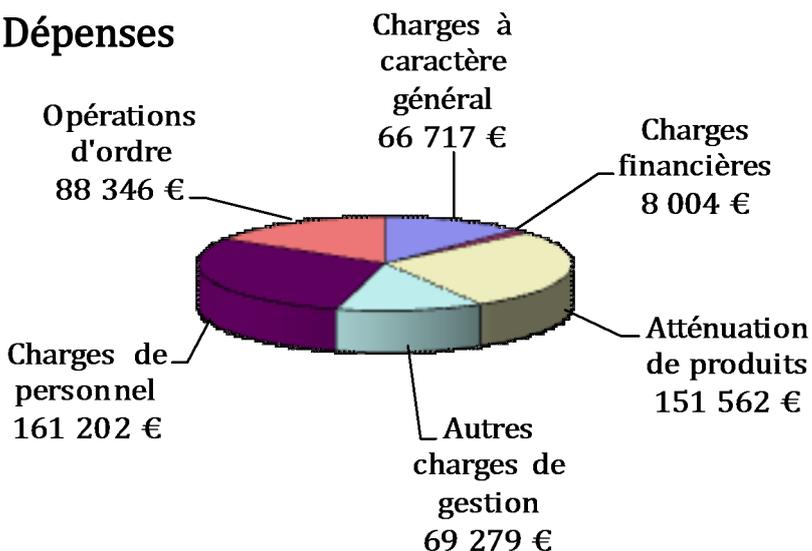
DUPEYRAT Patrick, le 26 septembre 2016.



Sincères  
condoléances

## Fonctionnement

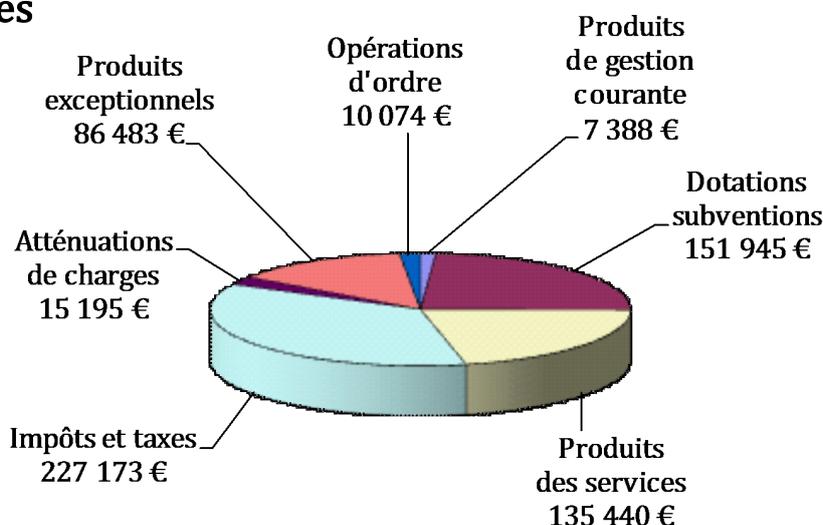
### Dépenses



### Produit de la fiscalité

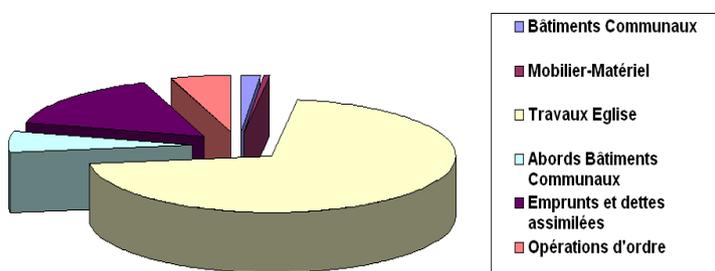
	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe habitation	567 500	14,95	84 841
Foncier bâti	366 200	17,59	64 415
Foncier non bâti	24 900	70,30	17 505
<b>TOTAL</b>	<b>958 600</b>		<b>166 761</b>

### Recettes

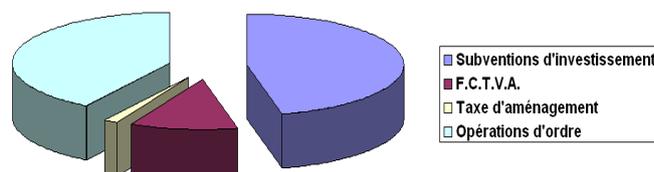


## Investissement

### Dépenses



### Recettes



## Vigilance canicule : Faites-vous inscrire!

Madame La Préfète du département de la Dordogne attire l'attention des Maires sur le repérage des personnes les plus fragiles isolées à domicile.

En effet la loi (n° 2004-626) du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées indique que chaque département doit disposer d'un plan d'alerte d'urgence en cas de risque exceptionnel : tempête, canicule, etc....

Ainsi, pour faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux, la loi préconise que Le Maire de chaque commune tienne à disposition de ces services les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande.

Nous vous informons, donc, qu'il vous appartient de faire cette démarche d'inscription auprès de la mairie qui tient un registre à votre disposition. Bien entendu ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en œuvre de ce recueil et du plan d'alerte et d'urgence.

## Sècheresse : Faites vous connaître !

En raison de la demande de plusieurs administrés ayant constaté des dégâts sur leur maison d'habitation, la Commune de CHANTÉRAC envisage de solliciter des services préfectoraux, la reconnaissance en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2016 de la commune de CHANTÉRAC.

Les administrés qui ont également constaté des dégâts sur leur habitation, et qui ne se sont pas manifestés en mairie, sont priés de bien vouloir se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie de Chantérac **avant le 08 septembre 2017**.

## Aides à l'amélioration des logements pour propriétaires

- Traiter les situations de "mal logement" (non-décence, insalubrité et péril)
- Produire une offre de logements locatifs de qualité pour les ménages à faibles revenus en favorisant notamment le conventionnement
- Favoriser l'adaptation des logements (handicap - vieillissement)
- Lutter contre la précarité énergétique

### Pays de L'isle en Périgord

98 bis, avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

Tél. : 05 53 35 13 53

E-mail : [habitat@pays-isle-perigord.com](mailto:habitat@pays-isle-perigord.com)



## Nouvelle réglementation relative aux brûlages des déchets verts

Depuis le mois de mars 2017, la réglementation concernant le brûlage des déchets verts a changée en Dordogne.

En savoir plus - <http://vosdroits.service-public.fr/>  
 À la mairie de votre domicile : Tél. 05 53 82 60 53  
 Site internet communal : [www.chanterac.fr](http://www.chanterac.fr)



**Du 1er Mars au 30 Septembre  
 Tout brûlage est interdit**

**Du 1er Octobre à fin février  
 Pour les terrains situés en zone rurale :  
 Tout brûlage est soumis à déclaration  
 Préalable en Mairie**

### Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- ▶ Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 20 km/h)
- ▶ Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- ▶ Les brûlages ne peuvent être pratiqués qu'entre le 1er octobre et le dernier jour de février, hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...).

L'usage du feu peut être une source de pollution de l'air et d'incendie et il convient de protéger les populations contre ces risques. Dans ce contexte, les solutions alternatives au brûlage des déchets verts (broyage, paillage, compostage, collecte et mise en déchetterie...) doivent être privilégiées.

### Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement concerne l'ensemble des particuliers qui effectueraient des travaux nécessitant une déclaration préalable ou un permis de construire (y compris lors d'une demande modificative générant un complément de taxation)

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Combles, celliers, caves... l'ensemble de ces bâtiments, dès qu'ils dépassent les **1,80 mètre** de hauteur de plafond sont pris en compte dans le calcul de la taxe.

La taxe est composée de deux parts (communale et départementale), instaurées par délibération de l'autorité locale : conseil municipal, conseil départemental.

#### Formule de calcul :

**Surface taxable (construction ou aménagement) x valeur forfaitaire x taux fixé par la collectivité territoriale.**

La valeur forfaitaire vient d'ailleurs d'être légèrement rehaussée en 2017 et passe à **705 €/m<sup>2</sup>**

Une fois le montant de la taxe déterminé, le particulier bénéficiaire du permis de construire ou de l'autorisation de travaux reçoit une lettre simple l'informant du prix à payer dans les 6 mois suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Le paiement doit être effectué en deux fois, les 12ème et 24ème mois suivant la délivrance du permis. Si le montant est inférieur à 1.500 euros, la taxe est à payer en une seule fois.

## La communauté de brigades de Saint-Astier/Neuvic vous informe.

Vigilance et  
citoyenneté

La gendarmerie souhaite attirer l'attention de tous sur la recrudescence du nombre de cambriolages en fin d'année 2016 sur le secteur de la vallée de l'isle. Dans la quasi-totalité des cas, ces cambriolages ont été commis en l'absence des occupants. En un coup d'œil, où après un court repérage, les cambrioleurs voient si une maison est inoccupée.

« Il ne s'agit pas de créer une psychose » mais d'inviter chaque citoyen à adopter un comportement préventif. Le cambrioleur doit se dire que vous pouvez être là à tout moment.

Pour cela il faut semer le doute en simulant une présence dans l'habitation, surtout en période hivernale où il fait nuit tôt. Comment ?

LES BONNS  
GESTES

- En laissant une lumière ou une radio allumée
- En installant un programmateur d'éclairage.
- Veillez à verrouiller les portes et fenêtres
- Informez votre entourage de votre absence
- Faites suivre ou relever votre courrier

**Signalez votre départ à la gendarmerie et bénéficiez ainsi du dispositif GRATUIT de surveillance :**

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.



**Opération Tranquillité Vacances  
O T V**



Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Ainsi informés, les victimes et/ou leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

- OÙ ?  
COMMENT ?**
1. A la brigade de gendarmerie
  2. Remplir et imprimer le Formulaire de demande sur le site [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr) avant de vous rendre sur place pour finaliser la demande.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Ainsi informés, les victimes et/ou leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande au minimum deux jours avant la période d'absence : Les actes de malveillance commis au préjudice des particuliers à leur domicile doivent attirer l'attention de tous les acteurs locaux. Qu'il s'agisse de cambriolages, de démarchages motivées par des actes d'escroquerie ou de dégradations, le traumatisme et le préjudice subis marquent toute victime.

En composant ce numéro, vous serez immédiatement mis en relation avec la gendarmerie. Tous les renseignements sont précieux, véhicule, marque, couleur, immatriculation etc. et vont conduire à accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.

Le Lieutenant Willy BÉ,  
Commandant la communauté de brigade de Saint-Astier

**N'intervenez JAMAIS  
Composez le 17**

## Animaux de compagnie

En cas de perte de votre animal de compagnie, contactez la mairie puis la SPA de Périgueux, qui gère la FOURRIÈRE de votre commune.



Un animal errant est conduit en fourrière. **FOURRIÈRE : 8 jours ouvrés**

- ▶ Accueil des animaux en divagation
- ▶ Recherche des propriétaires
- ▶ Identification par puce électronique si pas identifié **Délai légal de garde : 8 jours ouvrés**

### RESTITUTION

Le propriétaire s'est manifesté ou nous l'avons retrouvé, l'animal lui est rendu.

### REFUGE

Si l'animal n'est pas rendu au bout des 8 jours ouvrés, il est placé au refuge pour être adopté.

### S.P.A

1 route de Bordeaux  
24430 MARSAC SUR L'ISLE  
05/53/04/16/54 ou 07/68/60/30/45  
entre 14H et 18H  
contacter@spa-perigueux.org



## Recensement

Depuis le 01/01/1999 le recensement est obligatoire et concerne tous les garçons et filles âgées de 16 ans.

Ils doivent impérativement se rendre à la mairie de leur domicile à fin de remplir les formalités.

**LES INTÉRESSÉS DOIVENT SE FAIRE CONNAITRE (DANS LES TROIS MOIS SUIVANT LA DATE ANNIVERSAIRE DES 16 ANS) À LA MAIRIE QUI DÉLIVRERA UNE ATTESTATION DE RECENSEMENT.**

**Ce document est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, Conduite accompagnée.....)**



## Carte nationale d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

La nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'usager à se rendre au guichet en mairie.

Si vous ne souhaitez pas l'intégration de vos empreintes dans la base, vous êtes invité à reporter votre demande de titre jusqu'à la modification de la procédure.

Cette demande de titre au moyen d'un dispositif spécifique appelé « **dispositif de recueil** » DR, permet de collecter les empreintes numérisées du demandeur.



**Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus, forcément dans sa commune de résidence.**

La Carte sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager aura déposé son dossier.

En Dordogne, 17 communes sont équipées du DR, dont les plus proches de Chantérac : **Saint-Astier, Mussidan et Ribérac.**

## Qu'est-ce qu'un SCOT ?

L'élaboration du SCOT : c'est parti !

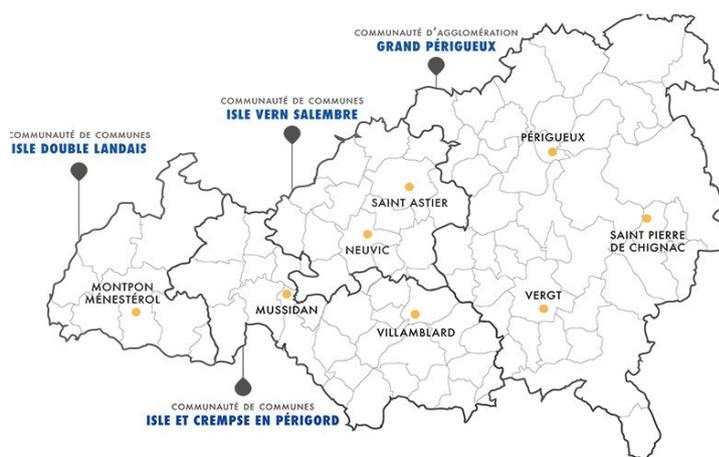
Le syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est engagé dans l'élaboration d'un SCOT, dont la première étape consiste en l'élaboration d'un diagnostic d'ensemble. Le territoire du SCOT concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et les trois communautés de Communes d'Isle Vern et Salembre (CCIVS), de l'Isle Double Landais (CCIDL), d'Isle et Crempse en Périgord (CCICP), soit près de 150 000 habitants et une superficie proche de 200 km<sup>2</sup>. C'est un espace aux identités multiples, confronté à des problématiques communes et à des défis d'avenir partagés.

### ► Un document de planification spatiale et d'aménagement

Le SCOT pose le projet de développement du territoire à 15-20 ans. Il fixe les principes de solidarité, d'équilibre et de développement durable, en contribuant à l'affirmation d'un environnement préservé et valorisé. Il s'attache en particulier à déterminer une stratégie d'accueil de population et les principes d'occupation de l'espace, en articulation avec la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels.

### ► Un document « intégrateur »

Le SCOT intègre les prescriptions émanant des documents nationaux et régionaux (exemple : Schéma Régional des continuités écologiques), et évite aux documents locaux d'avoir à le faire (les PLU et PLUi). En contrepartie, ces PLU et PLUi doivent être compatibles avec les prescriptions du SCOT : y concourir, ne pas contrarier leur mise en œuvre ou leur faire obstacle.



### ► Un outil qui fixe le cap voulu par les élus

Le SCOT engage des choix qui vont façonner le territoire dans lequel vivront les générations à venir. Il porte une vision d'avenir du territoire qui relève de la responsabilité des élus. Pour cette raison, il est essentiel que son élaboration soit portée et investie par les élus.

#### Contribuer et participer au SCOT

Le Syndicat Mixte a mis en place et développera dans la durée, des outils visant l'information du plus grand nombre : exposition et réunion publique dans chaque EPCI, lettre d'information. Un site internet entièrement dédié au SCOT a été installé : chacun peut y trouver l'ensemble des informations utiles et suivre l'avancement du document. Vous pouvez aussi contribuer à cette démarche par écrit, par voie électronique ou par courrier postal. Ces concours et témoignages seront utiles pour l'expression des besoins et des enjeux que le SCOT doit prendre en compte.



Retrouvez l'exposition de la première phase du SCOT dans votre Mairie ou Communauté de Communes.

Le Site internet pour suivre la démarche et y contribuer : <http://www.pays-isle-perigord.com/scot/>

L'adresse postale du Pays de l'Isle : Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord  
98 bis avenue du général de Gaulle - 24660 Coulounieix-Chamiers

Les sources, les ruisseaux, les zones humides, sont depuis fort longtemps, des éléments essentiels à la vie. Il semble inéluctable que dans quelques décennies, les vallées étroites, jadis très prisées et bien entretenues par le monde agricole, soient laissées à l'abandon; en effet l'intérêt agricole de ces petites vallées ne sera plus attractif et non adapté aux machines de plus en plus volumineuses ainsi qu'aux exploitants liés aux rendements de leurs cultures.

Nous risquons de voir apparaître des plantations de peupliers très gourmandes en eau et qu'elles se développent au sein même d'un parcellaire morcelé. Outre, ces arbres gourmands en eau, la déprise pourra éventuellement se faire par une recolonisation de ces espaces ouverts "par la forêt", souvent à majorité d'aunès, mais aussi par des espaces recouverts de landes.



Pour éviter les assecs prolongés de nos ruisseaux des mesures sont prises : l'intervention de techniciens, par le biais du syndicat, les conseils aux riverains des berges, mais aussi les travaux importants sur le lit des cours d'eau. Tous ces travaux ne pourraient se faire, sans l'implication forte des Communes, du Département de l'état (agence de l'eau) et de l'Europe.

Souvent les subventions, que le syndicat peut obtenir pour ces travaux onéreux, avoisinent les 80%. Pour les obtenir, les communes se sont regroupées sous la forme d'une multitude de petits syndicats, puis depuis la réorganisation du territoire, voulue par les gouvernements successifs, notre entité première a été absorbée par un puissant syndicat interdépartemental (65 communes en Dordogne et 35 communes en Gironde). Chaque année, les délégués communaux dressent un programme qui est présenté au bureau du syndicat, qui décide des priorités, pour l'élaboration et la constitution du dossier, qui doit aboutir à son terme, au commencement de travaux sur le site.

Le syndicat participe à l'élaboration des contrats Natura 2000 dans le domaine agricole, les zones du réseau Natura 2000, sont constituées de milieux aquatiques, naturels ou terrestres identifiés pour la rareté de leurs espèces et de leurs habitats.

Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (M A E C) permettent de concilier agriculture et biodiversité sur les sites Natura 2000.

Le syndicat intervient régulièrement, sur les zones qui se peuplent de plantes extrêmement invasives, qui privent le milieu aquatique de lumière, et qui de ce fait réduisent considérablement le développement de la vie dans ce milieu opaque. Nous assistons également à la colonisation de nos ruisseaux, par des espèces d'écrevisses venues d'un autre continent, vers les années 1990, qui concurrencent nos écrevisses autochtones à pattes blanches, en les contaminant sévèrement, mais également la prolifération inquiétante du ragondin, le syndicat (S.M.B.I) va mener une campagne intensive de piégeage sur tout le bassin dès 2017 (y compris les mares et les étangs).



Orconectes limosus



Ragondin

### Préserveons notre capital "eau".

Les travaux prévus sur le Salembre et ses affluents sont terminés (passage à gué, abreuvoir, ponceaux, etc...) .Ils ont été réalisés, par une entreprise locale, qui a l'habitude de travailler pour le compte du syndicat.

Pierrot BRUGEASSOU  
Vice-Président du S.M.B.I



## Déchèterie de Saint-Astier

### A l'attention des usagers PARTICULIERS

La nouvelle déchèterie de Saint-Astier située à "La Serve" est ouverte. Pour pouvoir y accéder, les citoyens doivent **impérativement se munir d'une carte d'accès**, qui leur sera délivrée sur le site à lors de la première visite.



Merci de venir avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...). Sans ces éléments, votre carte ne pourra pas vous être délivrée.

## En pratique : Faire son compost

### Des Déchets de cuisine



Epluchures de fruits et légumes,  
Restes de fruits pourris ou cuits,  
Marc de café et filtres,  
Sachets de thé et infusions,  
Restes de repas,  
coquilles d'œufs ...



### Des Déchets de Jardin



Feuilles mortes,  
Taille de haies,  
Déchets de potager,  
fanés de légumes  
Branchage de petite taille

1. Faites tremper les déchets de jardin dans un bac rempli d'eau
2. Installez votre composteur
3. Pour démarrer le compost, utilisez des branchages de petite taille qui vont permettre de garder une bonne aération entre le sol et la matière.
  1. Alternez des couches de matière verte et des couches de matière brune
  2. Terminez toujours par une couche de « brun » afin d'éviter les moucheron.
  3. Arrosez le compost avec une pomme d'arrosoir lorsqu'il fait chaud et qu'il est sec au toucher.
4. Aérez votre compost une fois par mois, retournez les couches à l'aide d'une fourche afin d'éviter la création de couches trop compactes. Ce brassage permettra un apport en oxygène et permettra une montée en température qui accélèrera le processus de décomposition.
5. Au bout de 8-9 mois environ, vous obtiendrez une matière brune semblable à l'humus qu'il faudra tamiser pour enlever les gros morceaux qui ne seraient pas encore décomposés. Remettez les dans votre composteur afin qu'ils finissent leur dégradation au cours du prochain cycle de compostage.

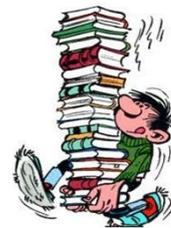
**PENSEZ À DÉPOSER VOS VÊTEMENTS USAGERS EN DÉCHÈTERIES :  
DANS LES BORNES TEXTILES OU DANS DES RECYCLERIES  
POUR UNE SECONDE VIE.**

## À la bibliothèque



Madame BRUGEASSOU Delphine a remplacé Madame Christine DUFFOUR en tant qu'adjointe d'animation et employée de la bibliothèque de Chantérac. Pour cette raison, elle a du démissionner du Conseil municipal.

Les enfants, le personnel municipal et les élus lui souhaitent la bienvenue et tiennent également à saluer Christine qui après de longues années de service change d'emploi, tous nos vœux de réussite.



**Téléphone 05 53 80 77 60**

**Les horaires de la Bibliothèque:**

**Les mercredis et samedis matin de 10h00 à 12h00.**

Un samedi sur deux une bénévoles Mme Monique MEYNIER assure l'ouverture de la bibliothèque.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite, c'est un service de prêt relié à la bibliothèque de Périgueux, disposant donc de nombreux ouvrages. Vous pouvez demander à emprunter des livres particuliers sur demande.

Mmes Marie-Claude LAMY et Edith BILLAT assurent toujours le portage de livres à domicile, n'hésitez pas !

## Au restaurant scolaire



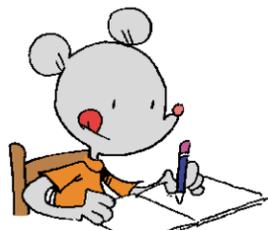
Madame Francine MAUVIGNER est venue en remplacement de Mme Patricia CHEVALIER ...

Bien que le restaurant scolaire soit de la compétence de la communauté de communes, Isle Vern Salembre (CCIJS), les Élus Chantéracois souhaitent rester vigilants à l'emploi de circuits courts .

## Année scolaire 2017/2018 - Inscriptions

**Votre enfant est né en 2014 et vous souhaitez l'inscrire à l'école maternelle ...**

Merci de prendre rendez-vous avec Mme COUFFIN, Directrice de l'École Primaire de St Vincent de Connezac, et de vous munir des pièces ci-dessous :



- Bulletin d'inscription délivré par la mairie de votre domicile
- Photocopies du livret de famille:
  - ▶ Page où figurent les deux parents
  - ▶ Pages où figure l'enfant (ou les enfants)
  - ▶ Photocopie du carnet de vaccinations

### RPI ST VINCENT DE CONNEZAC – CHANTÉRAC

Ecole de St Vincent  
Route de St Aulaye  
24190 ST VINCENT DE CONNEZAC  
Tel / fax : 05.53.91.82.30

Ecole de Chantérac  
Le Bourg  
24190 CHANTÉRAC  
Tel : 05.53.80.77.60

## Assainissement 2<sup>ème</sup> tranche...

L'Appel d'offres a été réalisé et fait apparaître des coûts inférieurs aux estimations.

En fonction de ces nouveaux montants de travaux, les organismes financeurs vont pouvoir acter les montants définitifs des aides qui vont être attribuées à la collectivité. D'ores et déjà nous savons que l'agence de l'eau Adour Garonne financera à hauteur de 35 % et que le Département financera à 15 et 20 % en fonction du type de travaux.

**Dés que nous aurons les arrêtés d'attribution et l'engagement des organismes prêteurs, nous commencerons les travaux. Nous souhaitons pouvoir démarrer dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017. La durée d'exécution est fixée à environ 5 mois. Des réunions avec les propriétaires concernés seront organisées par secteur, en présence du Maître d'ouvrage et des entreprises .**

## Quelques travaux réalisés en interne...

Pêle-mêle: Restauration de la clôture d'enceinte de l'école, de deux bancs pour profiter de la vue exceptionnelle, transposition du panneau d'orientation situé place Simone et Louis BOISSET (place de la Mairie) en haut du parking de la boulangerie plus approprié car lieu de départ de nombreux circuits de randonnée.



## Station d'épuration....

Après bien des péripéties les roseaux de la station d'épuration remplissent leur fonction. En effet, au cours des processus d'absorption, leurs racines libèrent des glucides, des enzymes et d'autres nutriments, utilisables par les micro-organismes. L'intense réseau racinaire favorise donc la fixation des bactéries épuratrices sur les rhizomes. Elles abritent donc une flore bactérienne importante, qui se nourrit des effluents et dégrade la matière organique.



## Embellissement de la commune, en respectant au maximum la charte zéro herbicide... !

Vous avez pu constater, la prairie fleurie qui, cette année, est venue agrémenter le devant de la bibliothèque et du restaurant scolaire de notre commune (photo ci-jointe). De plus en plus fréquemment désormais nous pouvons rencontrer de tels espaces dont l'un des atouts est l'aspect paysager.

Constituées de graminées, de fleurs vivaces variées et de fleurs des champs, les prairies fleuries nécessitent bien moins d'entretien que les traditionnelles surfaces engazonnées.

Un seul fauchage par an au printemps ou à l'automne suffit. L'arrosage est superflu car même en plein cœur d'un été torride, les plantes laissées à l'état naturel restent bien vertes alors que la pelouse classique jaunie inévitablement. C'est aussi une ressource alimentaire précieuse pour les insectes pollinisateurs.





## Double inauguration du 18 mars 2017



C'est en présence de Madame la Préfète de la Dordogne, Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, que l'Église Saint Pierre et le nouveau restaurant scolaire de Chantérac ont été inaugurés autour de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire de Chantérac, de Monsieur Pascal DEGUILHEM, Député, de Monsieur Jacques RANOUX, Président de la CCIVS, de nombreux élus du secteur et d'habitants de la commune, pour marquer la fin d'une longue période de travaux.

**L'Église Saint Pierre ès Liens**, classée « *monument historique* », avait subi au fil des années d'importantes dégradations ; la corrosion due au temps, à la pluie et au vent avaient rendu fragiles des pans entiers de la structure de l'édifice ; des infiltrations d'eau sous toiture avaient même accentué les dégâts.



AVANT

APRÈS

Le dossier de réparation et de restauration, lancé il y a 6 ans par la municipalité avec le concours des Bâtiments de France, a demandé un engagement financier important et l'intervention de nombreuses entreprises spécialisées.

Les travaux, terminés depuis peu, offrent désormais aux Chantéracois une église rétablie dans son intégrité structurelle, disposant d'un nouveau et vaste perron avec accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que d'un éclairage de nuit mettant en valeur l'architecture imposante et solennelle de ce témoin historique.



Monsieur Serge LARUE-CHARLUS, avant la traditionnelle coupe du ruban tricolore, en a commenté la visite avec érudition en rappelant les phases successives et mouvementées de son évolution dans le temps.



AVANT

APRÈS



AVANT

APRÈS

## Ensuite à quelques pas de là, le nouveau restaurant scolaire.

Ce projet porté par la CCIVS a bénéficié d'un agrandissement conséquent, d'une totale remise aux normes et d'aménagements importants concernant les équipements de cuisine, la décoration générale et l'insonorisation des cloisons. Les extérieurs n'ont pas été oubliés grâce à une nouvelle rampe d'accès plus sûre depuis l'école toute proche,



et un environnement paysager agrémenté de nombreuses plantations florales. 45 élèves y prennent désormais chaque jour leurs repas, fabriqués sur place, dans de très bonnes conditions.

Madame la Préfète et Monsieur le Maire de Chantérac, après avoir visité les nouvelles installations, ont une nouvelle fois coupé le ruban.

Pour terminer cette cérémonie, le cortège s'est rendu enfin dans la salle du Foyer rural où les discours de Monsieur le Maire, de Monsieur le Député et de Madame la Préfète ont permis de rappeler l'importance et la portée de tous ces efforts de restauration dans l'aménagement de nos territoires.

Un buffet et le verre de l'amitié ont conclu cette belle matinée.



## Festival de "La Vallée s'expose " 24<sup>ème</sup> Édition

### Festival de curiosités culturelles ...

Samedi 10 juin 2017, Soirée de clôture du Festival de la Vallée 2017, les artistes ont pris possession de l'espace public et privé du bourg de Chantérac pour exposer leurs œuvres. Merci à Lucille Meynier et Jean-Marc Douat Peintres pastellistes - Fabienne Chaton Plasticienne - Virginie Bois, Créatrice d'objets contemporains - Xavier

Stillatus, Ferronnier d'art - Bernard Rousselet, Sculpteur ....



### Apéritif musical avec Minimum Fanfare...!



Dans la soirée, le Bourg raisonna sous le septet cuivré de **DUENDE**.

*Fils de catcheurs mexicains qui seraient revenus de l'au-delà pour le Dia de los Muertos, Duende, septet cuivré nous ont imposé un univers plein de contrastes : de la salsa et du reggae, des merengues et du hip-hop, des mélodies entêtantes et des zombies fleuris, des déhanchés francs du collier sur des contes tragiques... Duende et sa fusion latine adorent jouer à pile et face.*



### MERCI

AUX BÉNÉVOLES,  
AUX ARTISTES  
EXPOSANT,  
AU MUSIENS,  
AU PUBLIC,  
QUI ONT FAIT  
QUE CETTE SOIRÉE  
FUT UNE RÉUSSITE !



À  
2018...

## Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre

Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre ont organisé leur carnaval à Chantérac.

Les Patrimoniales ont réussi leur soirée en invitant la CH'TI COMPAGNIE. Cette joyeuse, sympathique, truculente troupe costumée, pleine d'une pittoresque énergie, a recréé l'ambiance du carnaval de Dunkerque par des défilés, des danses, des chants et des chahuts tout au long du repas.

Repas typiquement CH'TI avec, entre autres, la tarte au Maroilles et la Carbonade Flamande toutes deux excellentes.

L'exposition retraçant l'origine des recettes, le diaporama sur le carnaval de Dunkerque, la braderie de Lille .... Jusqu'aux traditionnels harengs qui décoraient la salle ainsi que le symbolique lancer de homard ou le gagnant est reparti avec un homard bien vivant tout était réuni, qualité, ambiance pour laisser dans l'esprit des convives un petit goût de « reviens-y ». Car même les plus réservés sont entrés dans l'ambiance. Notre but était atteint.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette manifestation, sans oublier le disc-jockey Jean-Pierre qui a su animer la soirée avec brio.

### À venir...

► **16/17 septembre 2017, LES PATRIMONIALES DE LA VALLÉE DU SALEMBRE** vous invitent à un **PARTAGE CULTUREL à CHANTÉRAfrC. Renseignements/réservations 06.37.10.36.13 ou CHANTERAC.FR.** Pour cette 8ème Edition l'équipe des Patrimoniales a opté pour le thème "La Genèse de la Violence". Nous proposons avons programmé, deux conférences, un repas, une balade commentée (±7 km) avec pique-nique tiré du sac ...

#### SAMEDI 16 SEPTEMBRE :

**16H30** Présentation de l'œuvre pérenne 2017. Une plaquette tirée du mémoire, réalisé par Alain CONNANGLE, Historien de l'Art - Castellologue, sur l'Histoire du Bourg de Chantérac et de son église.

**17H00** Conférence "La violence, Nature ou Culture?" animée par Christophe VIGERIE.

**19H30** Apéritif suivi à **20H30** du Repas "Les Patrimoniales".

MENU: Tourin blanchi - Andouillettes / Boudin accompagnés de Gesses - Faiselle au miel accompagnée de Gaufres - Café (vin compris).

#### DIMANCHE 17 SEPTEMBRE :

**9H30** Balade avec deux arrêts commentés. Le premier au Hameau de Chaniveau et le second au Château de Chantérac. Alain CONNANGLE évoquera l'historique de ces lieux.

**13H00** Pique-nique tiré du sac (Soupe et boissons offerte par les Patrimoniales).

**15H30** Conférence "Chantérac depuis l'âge du fer" (Histoire de Chantérac et plus particulièrement son église).

Les conférences se dérouleront dans l'église.

Le repas et le pique-nique à la salle des fêtes.

Le départ de la Balade commentée aura lieu parking de la salles des fêtes.

**TARIFS:** Les conférences sont **participation libre**.

Le repas "Les Patrimoniales", 12 € par personne et 6€ pour les moins de 12 ans.

#### HORS WEEK-END PATRIMONIALES

► **20H30 Samedi 21 octobre 2017, CONCERT "Alexandra FOLH chante PIAF"**.

L'association a invité l'artiste à se produire à Chantérac (salle des fêtes).

Avec talent la chanteuse, retrace les grandes heures de la carrière de la "Môme PIAF".

Ne cherchant pas à l'imiter mais bien à l'interpréter, Alexandra s'approprie les textes et les fait revivre en les berçant de ses propres émotions.

Son récital emprunte les grands succès de l'artiste : «Milord», «Mon Dieu», «La foule», «L'accordéoniste», «La vie en rose», mais elle interprétera aussi de sa voix magnifique quelques bijoux moins connus comme «Opinion publique» ou «Mal dans ma vie». 1h30 de chansons au total qui traversent le temps sans prendre de ride.

Remarquablement accompagnée par Thierry SERRA à l'accordéon et Robert GRACZYK au piano.



# Foire annuelle

(Samedi 10 décembre 2016)

Depuis 2 ans maintenant que les Élus ont pris l'initiative de programmer la foire le 2<sup>ème</sup> samedi de décembre au lieu de 2<sup>ème</sup> lundi (date ancestrale de la foire à Chantérac), le public est de plus en plus nombreux à

v e n i r  
a r p e n t e r  
l e s s t a n d s .



Mme Colette FAURE coordinatrice de la Foire qui a œuvré à la bonne organisation de cette manifestation, en présence de Jean-Pierre POMMIER venu encourager Audrey et Nicolas POMMIER.

Deux vieilles dames de la route parmi d'autres ont honorée la foire de leur présence l'une venue avec le club de MAREMM une traction noire l'autre une Renault Domaine appartenant à M. Patrick Landry et qui à une certaine époque servit au transport des morts sur notre commune.

Pour clôturer cette matinée tout le monde se retrouve dans la salle des fêtes pour partager l'incontournable "Civet de lièvre" de la foire de Chantérac.



Merci à tous,  
participants, exposants,  
producteurs, bénévoles  
qui de part leur  
présence redonnent un  
sens à cette foire.

## Repas des aînés (Dimanche 29 janvier 2017)

Monsieur le Maire, Jean-Michel MAGNE et le Conseil Municipal de Chantérac ont pris plaisir à partager ce moment de convivialité avec les Aînés de la commune.

Après avoir eu une pensée pour les absents malades et pour ceux qui nous ont quittés en 2016, nous avons pu profiter du repas gastronomique préparé par Aurore MAGNE qui une fois n'est pas commune a accepté de quitter les cuisines de son restaurant "Au Bon Accueil" situé à saint Vincent de Connezac pour venir prendre possession de la cuisine du Foyer Rural et régaler les papilles des convives.

Et plus qu'un succulent repas autour duquel tout le monde se connaît, on parle du temps qu'il fait ou qu'il fera, mais aussi de celui qui passe trop vite...



Patrice et Jean-Jacques de l'orchestre SAV ont entraîné les convives sur la piste de danse sur des rythmes de valse, paso doble, tango et autre madison...

Pas besoin de rappeler l'importance de préserver cet instant de partage avec nos Aînés.

C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous pour 2018.

Félicitations à Mesdames Collette FAURE et Martine DUPEYRAT pour la décoration florale (En ce tte période hivernale les convives ont particulièrement apprécié le parfum de jacinthe).



## Journées Européennes des Moulins (20 et 21 mai 2017)

Le Moulin de Landry, sommeillait depuis le 14 avril 1956.



Il a fallu attendre la 5<sup>ème</sup> génération pour que le moulin s'éveille à nouveau. En ces journées Européennes des moulins ce n'est pas moins de 500 visiteurs à qui Nicolas et Audrey ont pu transmettre leur passion, *l'Amour qu'ils portent au moulin familial.*

Outre l'huile de noix et de noisette, Nicolas a installé dans le moulin familial la production de gaufres artisanale roulée à la main (recette héritée de Jean-Pierre POMMIER l'oncle de Nicolas) dont le jeune couple a diversifié les parfums (orange, chocolat, châtaigne, anis).



Samedi matin, le four à pain reprend du service et à l'odeur des gaufres se mêle l'odeur des cornuelles fabriquées par "Tonton Jean-Pierre". Déguster la cornuelle toute chaude sortie du four c'est un privilège... Merci.

Samedi après-midi ce fut le grillage des biscottes de la biscotterie La Chantéracoise.

Dimanche Alain BOISSEAU est venu cuire des fournées de pain et dans un coin du fournil le pâté attendait les tartines de pain frais quel délice !!!



Durant ces deux jours Audrey derrière son stand offrait généreusement une dégustation de gaufres aux visiteurs.



## Deux évènements dans la vie de l'école ouverts au public en juin



### Le Concert de l'Ensemble choral

à St Germain du Salembre (CM de Chantérac, St Germain du Salembre et 6ème du Collège de Neuvic sur l'Isle).

Tél.: 05 53 80 77 60

**La Fête du RPI Ecoles de St Vincent de Connezac/Chantérac** au Foyer rural de Chantérac Spectacle des élèves : Danse, Chants, Saynètes, Bourriche/Buvette et Restauration sur place.

L'école de Chantérac mène cette année encore, de nombreux projets artistiques et culturels :

- ▶ Projets avec le CRAC (Centre de Ressources d'Actions Culturelles) dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique,) dont les partenaires sont la CCIVS, le Conseil Départemental, etc.:
- ▶ Création musicale pour les CM1/CM2 (prestation à voir au Festival de la Vallée)
- ▶ Danse pour les CE2/CM1 (prestation prévue fin juin lors de la fête)
- ▶ Projet « Les Arts du Grand Siècle » pour les CM1/CM2, projet culturel académique : visite de l'exposition « les objets de la vie quotidienne au XVIIIème siècle à travers les Contes de Perrault » et du château de Haute fort.
- ▶ Participation des CM au Concours Expoésie Jeunesse 2017, où 5 élèves ont été remarqués, parallèlement au palmarès.
- ▶ Projets Liec (Liaison école/collège) en musique et en anglais :
  - Préparation du Concert de l'ensemble Choral (CM de Chantérac, St Germain du Salembre et 6ème du Collège de Neuvic)
  - Préparation d'un film en anglais avec les CM de l'école.

L'école a fêté l'arrivée du printemps avec le Carnaval le 17 02 2017 : les élèves, les maîtresses et l'équipe d'animation se sont amusés à rivaliser d'inventivité pour gagner le 1er prix...tout cela dans une ambiance détendue et souriante. Bravo à Bevely et Ethan qui se sont distingués par leur déguisement inattendu !

Les élèves de l'école ont pu participer cette année encore, du 10 au 13 avril 2017 à un voyage en Charente Maritime, à Meschers. Le Programme était intense et riche en découvertes et émotions ; pêche à pied, char à voile, visite de l'Hermione, de la Corderie Royale, du phare de la Courbe, de la dune.

Nul doute que chacun conservera de bons souvenirs de cette expérience !



Mme Maria Flora LANNOY, Directrice.  
Mme Marie HOSTEKIND, Professeur des écoles.

## Concours national de la Résistance et de la Déportation 2017 1<sup>er</sup> degré

(lundi 3 juillet 2017) *L'école de Chantérac lauréate dans la catégorie "Mémoire et citoyenneté".*

Le thème retenu pour cette année "La négation de l'Homme dans l'Univers concentrationnaire nazi".



Les CM1/CM2 et leur institutrice Mme Maria-Flora LANNON reçoivent leur diplôme lors d'une cérémonie qui s'est déroulée, Salle du Conseil, en présence MM. Norbert PILMÉ, Co-président de l'Association « Les Amis de la fondation pour la Mémoire de la Déportation » ; Vincent GARCIA Ancien Déporté - Témoin ; Éric GUTKOWSKI, Inspecteur d'académie; d'Élues Chantéracoises et d'une représentante des parents d'élèves.

Ce concours s'appuie sur l'enseignement de **l'histoire**, de **l'histoire des mémoires**, de la Résistance et de la Déportation. Avec pour objectif de **perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la Déportation** afin de leur permettre de s'en inspirer en se fondant sur les leçons historiques et civiques que leur apporte l'École.

Il s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la **citoyenneté** et est une composante essentielle du **parcours citoyen de l'élève**.

**Moment empreint d'émotion**, lorsque M. Vincent Garcia s'adressant aux enfants leur raconte son histoire. Ancien déporté né en 1925 à Pola de Siero (Espagne) issue d'une famille ouvrière de dix enfants. Son père militant de gauche, soutenant la République espagnole dès 1936 est arrêté et exécuté en janvier 1936. Évacuée vers Barcelone en 1937, sa famille quitte l'Espagne en février 1939. Il arrive seul en France puis rejoint une partie de sa famille réfugiée en Dordogne. Il se rapproche des groupes des Résistants des Francs-tireurs et partisans (FTPF) de la région de Cadouin. Arrêté sur dénonciation en décembre 1943, interrogé et torturé par la Gestapo, transféré à Buchenwald (Allemagne) en janvier 1944. Désigné pour travailler à la cuisine, il est intégré à l'organisation clandestine du camp. À la libération de Buchenwald en avril 1945, il regagne la Dordogne où il retrouve une partie de sa famille. En Espagne, son frère engagé auprès des Républicains a disparu, sa sœur et un autre de ses frères ont été emprisonnés.

Monsieur Vincent GARCIA s'est décidé à témoigner dans les écoles depuis qu'une certaine partie de la population française s'est mise à douter voir nier l'existence des chambres à gaz. La négation de l'Homme sur l'existence des chambres à gaz fut pour lui et ses camarades presque plus douloureuse que ce qu'ils avaient subi dans les camps de concentration. M Garcia pesait 73 kg en entrant à Buchenwald, il en pesait plus que 23 à la sortie...



*Outre les diplômes (collectif et individuels), l'École s'est vue remettre un lot d'ouvrages de la part de l'Union des Maires de la Dordogne et un ouvrage de l'association des Anciens Maires et Adjointes.*



## Fête des écoles de Chantérac et Saint Vincent de Connezac...

Vendredi 30 juin 2017, les élèves du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) nous ont offert une magnifique représentation.

Du plus petit au plus grand, chacun a pu et a su avec talent nous faire la démonstration du fruit de nombreuses heures de répétitions au court de cette année scolaire.

De superbes costumes, décors et fonds musicaux ont accompagné les formidables interprétations de nos comédiens, chanteurs, danseur en herbes.

Un spectacle haut en couleurs qui a su de toute évidence marquer un public conquis.





## Accueil de loisirs « Les Lucioles »

Cette année 2017, « Les Lucioles » de Chantérac s'amuse autour de 2 grands projets.

- ▶ La pérennisation du projet 2016 avec la continuité du potager et
- ▶ Le développement de l'espace détente.



Tous les mercredis, réalisation et découverte projet 2017 : « De la terre à l'Océan », de la Dordogne à la Gironde. De l'Occitan aux traditions, les enfants s'amuse avec leur environnement et l'histoire de la Région.

Finalité du projet Mini-séjour d'une nuitée (18 et 19 avril 2017), pour 40 enfants issus du territoire du Salembre, dans le parc naturel de Gascogne Le Teich. Avec pour programme sur place, la pêche à pied dans l'océan et promenade dans le parc naturel à la rencontre de la faune et la flore locales.

Déjà l'automne en vue avec un projet de rencontre sportive inter-centre avec la participation des enfants, l'équipe de Montrem et le Conseil Départemental de la Dordogne.

**Fermeture annuelle du 7 au 18 Août 2017**



## Jardin Nature

Les membres de l'association « Jardin Nature » qui a pour but de favoriser la rencontre et l'échange entre les jardiniers, et de vulgariser les techniques de jardin naturel en respectant la biodiversité, ont développé leur activité cette année en proposant aux enfants de se joindre à eux.

Pour l'instant cinq jeunes sont accueillis au « jardin des enfants » proche du centre de loisirs, mis à disposition par la mairie, 1 samedi après-midi sur 2 hors vacances scolaires.



Les enfants sont sensibilisés aux méthodes de culture naturelle et ont entre autre participé au stand de l'association à la foire de Chantérac du 10 décembre en préparant des bulbes en pot destinés à la vente.

Les membres de l'association se réunissent 1 samedi chaque mois à la salle des associations, ou dans les jardins pour échanger leurs connaissances sur un thème précis.

N'hésitez pas à nous rejoindre :  
**Michel VILLECHAUVIN 06 77 78 29 67**

# Fête de Chantérac 2017



- Vendredi 4 Août      20h45 Loto à la Salle des Fêtes, animé par Chantal
- Samedi 5 Août      13h30    Concours de Pétanque place de la Mairie (10€ la doublette)  
                                  20h00    Soirée Brochettes 13€/pers.  
                                  21h00    Bal Gratuit avec l'Orchestre SAV
- Dimanche 6 Août      9h00      Randonnée Pédestre VTT  
                                  12h00    Repas Champêtre 13€/pers. (jambon braisé/haricots couennes)  
                                  21h00    Bal Gratuit avec sono  
                                  22h30    Feu d'Artifice

**Dimanche, toute la journée vide grenier.  
 Sur toute la durée du week-end, manèges gratuits avec une nouveauté  
 cette année une chenille pour enfants.**

## Ride On



L'année 2016 se termine en beauté pour l'association Ride-on et son équipe. Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de clôture, un bilan de l'année a été fait et les projets 2017 ont été évoqués.

Tout d'abord l'année 2016 fut une réussite, tant par sa manifestation du mois d'octobre que par son nombre de membres. L'association Ride-on, actuellement, compte environ 150 licenciés et 50 bénévoles. Elle reste affiliée aux deux fédérations (UFOLEP et FFM) et détient toujours les labels Ecole Française de Moto-club éducatif.

Notre école de pilotage reste l'activité phare de l'Association, après plusieurs titres Nationaux et Régionaux, nous avons encore obtenu cette année, une sixième position au championnat de France cadet. Nous souhaitons faire perdurer cette activité en 2017.

Pour 2017 nous continuerons à organiser la **Finale du championnat de ligue d'Aquitaine** de motocross pour les jeunes pilotes régionaux. Cette manifestation sera organisée **le 22 Octobre sur notre piste.**

L'association tient vivement à remercier ses bénévoles qui œuvrent activement tout au long de l'année.

Merci à tous, sportivement, G. ROUSSEAU



## Esprit Trail Chantérac

Le premier club de trail en Dordogne, fondé en 2014 par des passionnés est basé à Chantérac. Le but est la pratique de la course à pied en milieu naturel, tous les niveaux du débutant au sportif confirmé sont acceptés et encadrés.

Déjà plus de 75 licenciés venant de Chantérac et des communes environnantes. Des sorties en montagne sont organisées ainsi qu'une épreuve sur la commune au mois de février avec de plus en plus de participants (+ de 400 en 2017), participation à différentes courses du Département et toujours sur les podiums.

La convivialité et le plaisir d'être ensemble sont les moteurs du club.

Nos entraînements ont lieu sur les sentiers et chemins :

**les mardi et vendredi soir à partir de 19 h30.**

Cette année notre club et commune seront les premiers de Dordogne à avoir deux parcours permanents tracés proposés à tous.

*Ce circuit à peine balisé a été à deux reprises vandalisé (panneaux arrachés) sur la portion Maury/Joussonière. Nous ne pouvons que déplorer ces actes d'incivilités.*

Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à visiter notre page Facebook : <https://www.facebook.com/Esprit-Trail-Chantérac>

Le Président,, Didier CUMENAL,



## Société Mycologique du Périgord (S.M.P 24)



La Société Mycologique du Périgord a fait son assemblée générale le 19 mars au musée Voulgre à Mussidan. Une soixantaine d'adhérents y ont participé. Dans un premier temps le bilan des activités et le bilan financier ont été présentés.

De nombreuses sorties prévues en août et en septembre ont été annulées à cause de la sécheresse mais entre la mi-octobre et la mi-novembre des sorties intéressantes ont permis de récolter de nombreuses espèces en Dordogne (notamment à Douzillac et Beaumont où plus de cinquante espèces ont été recensées), dans le

Lot et dans le Tarn-et-Garonne.

En décembre la sortie organisée dans le cadre de la foire de Chantérac a permis de récolter une cinquantaine d'espèces. L'exposition de Saint-Astier a été une grande réussite.

Dans un second temps il a été question des projets pour l'année 2017 avec de nombreuses sorties. Il y en aura deux dans le canton de la vallée de l'Isle à **Douzillac le lundi 23 octobre et à Chantérac à l'occasion de la foire du mois de décembre**. Deux expositions auront lieu à Sorges-Ligieux et Payrac (Lot). La société mycologique présentera un stand à l'occasion de la fête de la forêt de Beaupouyet le 18 juin, du comice agricole de Mussidan le 16 septembre et de la fête du champignon de Villamblard le 24 septembre.

Ensuite, il a été question du bulletin, de la bibliothèque et du changement de président. En effet, l'an prochain après dix-huit ans de présidence, Daniel Lacombe ne se représentera pas. Enfin des pistes de réflexions ont été lancées pour fêter les cinquante ans de la SMP en 2018.

Le Président,  
Daniel Lacombe.

Renseignements: Daniel Lacombe 06 83 37 26 30 - Mail [d.lacombe@sfr.fr](mailto:d.lacombe@sfr.fr)  
ou Serge Bonnet au 05 53 91 49 42  
ou sur le site de la SMP <http://smp24.fr/smp.htm>



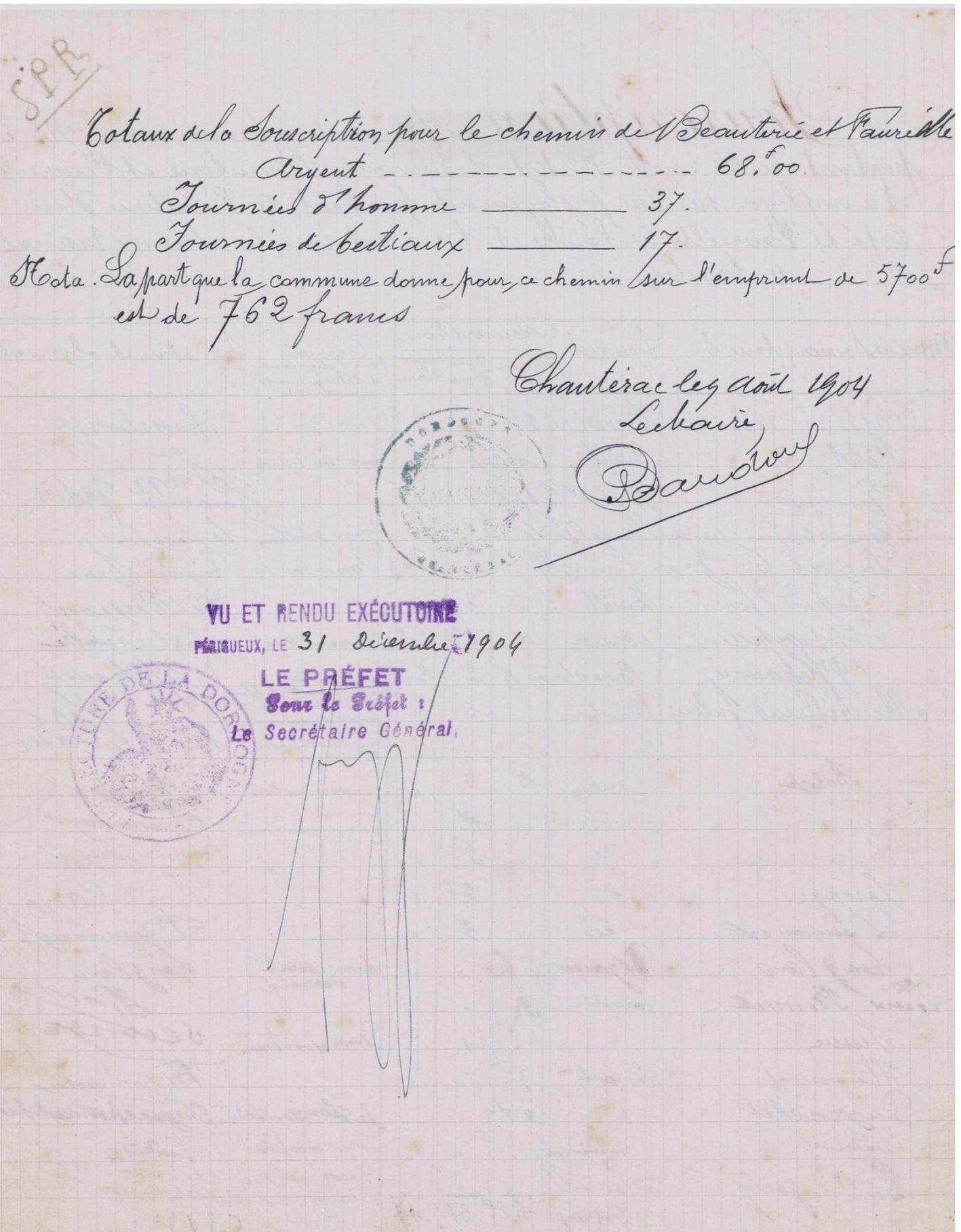
EXTRAIT D'ARCHIVES MUNICIPALES - PAGE 1

Souscription en faveur du chemin rural N° 3 partant de la route N° 104 desservant Beauterrie et Faureille et à employer sur son prolongement partant de Beauterrie d'un côté de Faureille de l'autre et tendant vers le chemin vicinal N° 11 des Landes.

Noms des souscripteurs	Domicile	Souscription			Terrain pour l'alignement et l'élargissement	Signatures et observations
		argent	Journa de Homm	Journa de Particul		
Chassalinas	Beauterrie	25	3	3	Donne son terrain	Chassalinas
Petit	Beauterrie	"	2	1	Donne son terrain	Petit
Journias	Faureille	1	"	"		Journias
Massade Jean	Faureille	4	1	1	Donne son terrain	Massade Jean
Lagar Jean	Faureille	"	3	3	Donne son terrain	Lagar Jean
Dupont Henri	Beauterrie	"	3	"		Dupont Henri
Petit Achille	Beauterrie	3	2	2	Donne son terrain	Petit Achille
Pichauris	Beauterrie	15	3	3	Donne son terrain	Pichauris
Montilland Julien	Beauterrie		5	3	Donne son terrain	Montilland
Robert	Laury	3	3	"	Donne son terrain	Robert
Chaminand	Beauterrie	"	"	"	Donne son terrain	Chaminand
Briegean	"	"	"	"	"	Briegean
Laronge	"	"	"	"	"	Laronge
Démanet	id	"	3	1		Démanet
Langlais	Digauzie	6 fr.	"	"	Donne son terrain	Langlais
Bois Bonnet	Beauterrie	"	"	"		Bois Bonnet
Journe	"	"	1	"	Donne son terrain	Journe
Demarchay	Mart	3	"	"		Demarchay
Puyonchet	"	2	"	"	je donne mon terrain	Puyonchet
Gaudrevis	Chamivon	"	"	"	Donne son terrain	Gaudrevis
Beillet Jean	Faureille	"	"	"	Donne son terrain	Beillet
	Colony	68	37	17		

ARCHIVES MUNICIPALES

## EXTRAIT D'ARCHIVES MUNICIPALES - PAGE 2



# Chantérac

## Honore ses Maires

Daraine François	1792 ~ 1797
Guichard	1797 ~ 1800
Moysson Elie Jean	1800 ~ 1806
Simon Pierre	1806 ~ 1808
Simon Jean Guillaume	1808 ~ 1815
Descatha François Léon	1815 ~ 1819
Dupuy Gellibert Aubin	1819 ~ 1819
Dupont Benoit	1819 ~ 1822
Descatha François	1822 ~ 1830
Simon Jean Guillaume	1830 ~ 1834
Mazeau (Lacans) Etienne	1834 ~ 1846
Simon Jean Guillaume	1846 ~ 1848
Mazeau (Lacans) Etienne	1848 ~ 1848
Rougier Jean Baptiste	1848 ~ 1851
Cabrol Pierre	1851 ~ 1860
Comte De Lacropte De Chantérac	1860 ~ 1870
Rougier Jean Baptiste	1870 ~ 1873
Comte De Lacropte De Chantérac	1873 ~ 1881
Mazeau Jean Marie	1881 ~ 1885
Puyenchet Jean	1885 ~ 1892
Dumarchapt François	1892 ~ 1899
Ducluzeau Etienne	1899 ~ 1904
Bardon Amédée	1904 ~ 1908
Bonnet Louis	1908 ~ 1919
Dumarchapt Raymond	1920 ~ 1925
Lasserre Jean Adam	1925 ~ 1930
Dupont Georges	1930 ~ 1944
Marachet Georges	1944 ~ 1959
Lasserre Arthur	1959 ~ 1965
Defarge Christian	1965 ~ 2001
Magne Jean-Michel	2001